FPBG
Fonds de Préservation de la Biodiversité au Gabon

COMMUNAUTÉS CÔTIÈRES RÉSILIENTES POUR UN OCÉAN DURABLE

JUILLET 2026

# APPEL À PROJETS N° 2 POUR LA CONSERVATION MARINE ET LITTORALE




**Contacts FPBG :**
E-mail: contact@fpbg.org
Contact : +241 076 53 34 62

# Fonds de Préservation de la Biodiversité au Gabon (FPBG) - Obligations Bleues



**DÉFINITIONS**

- **FPBG :** Fonds de Préservation de la Biodiversité au Gabon.
- **Obligations bleues :** Instruments financiers dédiés au financement durable de projets liés à la conservation et / ou la protection des milieux marins et littoraux.
- **Conservation marine et littorale :** Ensemble des actions de protection, de restauration, de sensibilisation/formation et de gestion durable des écosystèmes marins et littoraux.

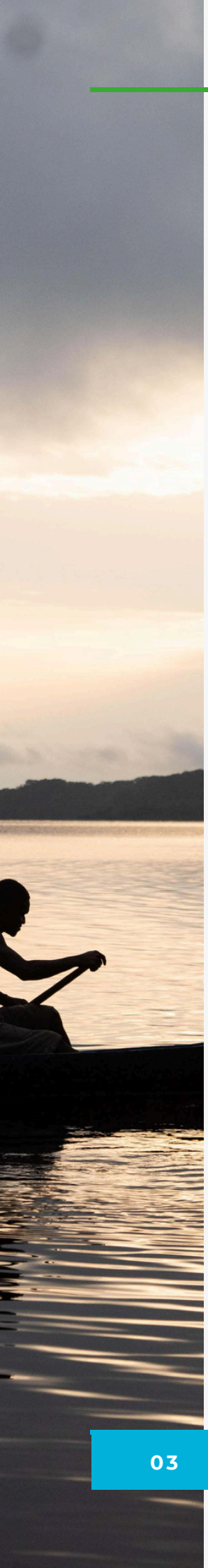
# I. CONTEXTE

Le Gabon dispose d'une richesse exceptionnelle en biodiversité marine et littorale. Ces milieux de vie, en plus d'abriter des écosystèmes précieux et fragiles, constituent le socle de vie d'une multitude de communautés qui en tirent leurs moyens de subsistance, soit par la consommation et / ou la commercialisation des produits halieutiques, soit par la création d'activités génératrices de revenus liées au milieu marin et littoral. Afin de protéger ces écosystèmes menacés et soutenir les communautés qui les conservent, le Fonds de Préservation de la Biodiversité au Gabon (FPBG), via le mécanisme des Obligations Bleues, lance le deuxième appel à projet visant à soutenir des initiatives concrètes et innovantes dans les domaines de la conservation marine et littorale.

# II. OBJET

Ce présent appel vise à financer des projets portés par des acteurs locaux, de nationalité gabonaise ou des entités de droit gabonaises, intervenant au Gabon pour le développement de l'économie bleue ainsi que ceux qui œuvrent en faveur de la préservation des milieux marins et littoraux.





# III. ÉLIGIBILITÉ À L'APPEL

### III.1. Principes généraux

Les projets doivent répondre aux objectifs de conservation, respecter les valeurs de transparence, de participation communautaire et d'efficacité environnementale.
Les propositions doivent détailler des activités en adéquation avec les thématiques du présent appel à projets, ou faire état d'un alignement explicite avec la stratégie nationale de conservation des milieux marins et littoraux, ainsi que de gestion durable des ressources halieutiques.
Les activités de sensibilisations « classiques » (Rassemblement de personnes, ramassage de déchets, nettoyage de mangroves) ne sont pas admissibles pour le présent appel à projet.
Les organismes et institutions internationales ainsi que les entités gouvernementales ne peuvent soumissionner à cet Appel à Projets.

### III.2. Type de subvention

Subventions dont les montants sont compris entre 3 000 000 et 30 000 000 de Francs CFA autour de 2 thématiques principales.

### III.3. Éligibilité géographique

Les projets doivent être mis en œuvre et avoir un impact sur le territoire gabonais, prioritairement dans les zones marines et littorales (océan, estuaires, mangroves, lagunes, plages, exutoires).

### III.4. Domaines et thématiques éligibles

Les projets peuvent traiter les thématiques présentées ci-dessous :



# A. SUBVENTIONS COMMUNAUTAIRES

Renforcer les capacités techniques, organisationnelles et économiques des communautés vivant directement de la pêche artisanale et des activités connexes tout en favorisant une exploitation durable des ressources halieutiques.

Les achats stratégiques ainsi que le règlement des activités seront réalisés directement par le FPBG afin de garantir la qualité des équipements, des livrables et la transparence des procédures.

**Montant : 3 000 000 à 25 000 000 FCFA**
**Appui matériel et organisationnel aux communautés riveraines et aux acteurs de l'exploitation durable des ressources marines et littorales**

- Acquisition de matériels et équipements de pêche et/ou de transformation ;
- Réalisation d'infrastructures légères (Espace de rangement/stockage/transformation, échoppe, comptoir de vente etc. ) ;
- Formations ; assistance technique ; accompagnement organisationnel.

**Types de bénéficiaires éligibles :**

Associations communautaires, coopératives, groupements de pêcheurs, organisations communautaires de base, communautés non formellement constituées.

Chaque projet sera accompagné par une entité, chargée du renforcement des capacités techniques et organisationnelles. Cette entité sera désignée et engagée dans le projet par le FPBG.

**Sous-thématiques**

**Pêche durable**
**Exemples :** amélioration des techniques de pêche sélective, réduction des captures accidentelles, amélioration de la sécurité en mer, promotion des bonnes pratiques de conservation du poisson.

**Valorisation post-capture**
**Exemples :** fumoirs améliorés, chambres froides, équipements de conservation, amélioration de l'hygiène et de la qualité des produits.

**Organisation communautaire**
**Exemples :** création ou formalisation de coopératives, mise en place de systèmes de gestion communautaire, renforcement de la gouvernance locale.

**Diversification des revenus**
**Exemples :** écotourisme communautaire, aquaculture artisanale, activités génératrices de revenus réduisant la pression sur les ressources.



# B.FEMMES ET ÉCONOMIE BLEUE

Promouvoir le leadership féminin dans l'économie bleue et renforcer la résilience socio-économique des femmes vivant des ressources marines et côtières.

**Montant : 5 000 000 à 30 000 000 FCFA**

**Types de bénéficiaires éligibles :**
Coopératives féminines, associations féminines, PME dirigées par des femmes, groupements de mareyeuses, entreprises sociales portées par des femmes.

***Chaque projet devra être accompagné par une entité, chargée du renforcement des capacités techniques et organisationnelles. Cette entité sera désignée et engagée dans le projet par le FPBG.***

**L'organisation doit démontrer :**
**·Au moins 60 % de femmes parmi les membres ;**
**·Et /ou Au moins 60 % de femmes dans les instances dirigeantes.**

TOTAL 150 000,00 €

**Sous-thématiques**

**Transformation et valorisation des produits halieutiques**
**Exemples** : poisson fumé, produits transformés, emballages durables, amélioration de la chaîne de valeur.

**Entrepreneuriat bleu féminin**
**Exemples :** Activités liées aux ressources marines, écotourisme, artisanat utilisant des matériaux durables.

**Adaptation aux changements climatiques**
**Exemples :** Diversification économique, activités alternatives durant les repos biologiques ; systèmes d'alerte communautaires.

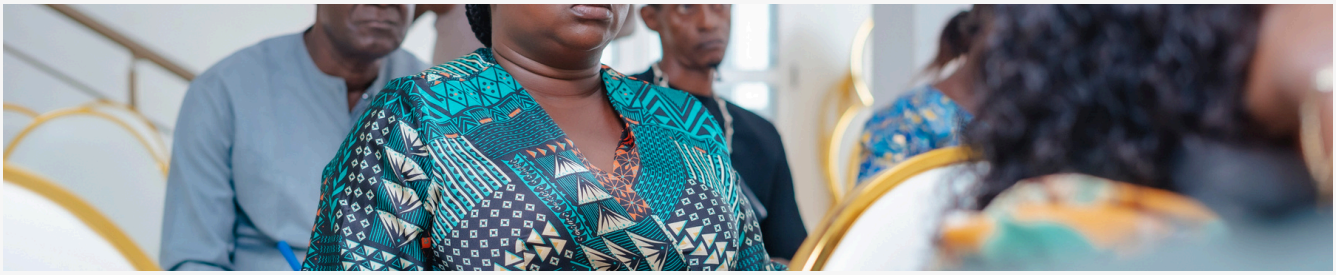
**Amélioration des conditions de vie**
**Exemples :** Équipements permettant de faciliter le travail, d'améliorer l'hygiène et de renforcer la sécurité sur les lieux de transformation des produits.

***Bonus d'évaluation - Les projets recevront des points supplémentaires s'ils :***

- **Créent des emplois féminins durables ;**
- **Impliquent des jeunes filles ;**
- **Contribuent à la conservation marine ;**
- **Démontrent un modèle économique viable.**

TOTAL 150 000,00 €

# IV. PRÉPARATION ET TRAITEMENT DES DEMANDES DE SUBVENTION



### IV.1. Modalités de demande de subvention

Les demandes doivent être déposées sous la forme numérique via le guichet et l'application numérique du FPBG disponible sur les plateformes Play Store, Apple Store et à l'adresse : https://guichetnumerique.fpbg.ga/register ou en version physique, en déposant votre dossier au siège du FPBG, situé à la Baie des Rois, au 2e étage de l'immeuble FGIS. .

Pour toute question, utilisez le lien WhatsApp **+241 076 53 34 62**, nous vous répondrons instantanément 24h / 24h

### IV.2. Formulation des propositions de subvention

Les porteurs de projet doivent remplir un formulaire standard de Note Conceptuelle accompagné des pièces justificatives listées en annexe. Le formulaire sera mis à disposition sous forme numérique pour les porteurs de projets.
Des séances supplémentaires d'échanges, des appels ou des demandes de documents supplémentaires peuvent être requises par le FPBG afin de compléter les dossiers de demandes de subventions.

### IV.3. Appui à la préparation des demandes de subvention

Le déploiement d'information et d'accompagnement technique se fera via nos canaux de communications officiels et sur notre site internet (Chat Bot, Tutoriels, Spot TV et Radio, Chaine WhatsApp, Réseaux Sociaux, Affiches).

### IV.4. Traitement des demandes de subvention

Les demandes seront analysées sur la base de critères techniques, environnementaux, sociaux et financiers. Les projets impactant, apportant des solutions et des procédés innovants seront privilégiés. Un comité technique examinera les propositions.

### IV.5. Communication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site web et sur les différentes plateformes du FPBG et communiqués aux candidats par courriel.



# V. MISE EN ŒUVRE / GESTION

Les bénéficiaires devront signer un contrat de subvention avec le FPBG précisant les modalités de suivi, d'exécution, de rapportage et d'évaluation des projets.
Des rapports techniques et financiers intermédiaires et finaux seront requis.

# VI. CHRONOGRAMME DETAILLE

**ANNEXES : LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES REQUISES**

1. Formulaire de Note Conceptuelle complété
2. Lettre de motivation du porteur de projet
3. Statuts et règlement intérieur de l'organisation pour les ONG et Coopératives
4. Fiche circuit pour les PME, PMI et ou Startup
5. RIB de l'organisation
6. Copie de l'agrément ou récépissé d'existence ou tout document prouvant l'existence de l'entité.
7. CV du porteur et des responsables techniques
8. Cartographie ou localisation du projet
9. Lettre de partenariat ou lettre de soutien (facultative)